

CHSCT spécial départemental de la Corrèze

Réunion du **vendredi 5 juin 2020**

PROCÈS-VERBAL

- Le CHSCT départemental de la Corrèze s'est réuni par visio-conférence de 10h05 à 11h09 en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique Malroux, inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'éducation nationale de la Corrèze.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Au titre des représentants de l'administration :

- Monsieur Dominique Malroux, IA-DASEN, direction des services de l'éducation nationale de la Corrèze ;
- Monsieur Éric Bigot, secrétaire général, direction des services de l'éducation nationale de la Corrèze.

Au titre des représentants du personnel :

Fédération syndicale unitaire (FSU) :

- Monsieur Romain Champetier, professeur des écoles, ITEP Liginac ;
- Madame Laëtitia Agnoux, professeur documentaliste, collège Lakanal, Treignac ;
- Madame Anne Motard, professeur certifié, collège Maurice Rollinat, Brive ;

Union nationale des syndicats autonomes (UNSA) :

- Monsieur Georges Pauly, PLP, LP Lavoisier, Brive ;
- Monsieur Boris Duniau, professeur certifié, Lycée B. de Ventadour, Ussel.

Syndicat général de l'éducation nationale (SGEN-CFDT)

- Madame Nathalie Bucquet, professeur des écoles, école élémentaire Jules Vallès, Brive.

Au titre de conseiller départemental de prévention :

- Madame Céline Staffolani, conseillère départementale de prévention, DSDEN 19.

Au titre d'invités :

- Monsieur Frédéric Faugeras, conseiller académique de prévention du 1^{er} et 2nd degré, Rectorat de Limoges ;
- Monsieur Nicolas Leclerc, inspecteur santé et sécurité au travail, Rectorat de Limoges ;
- Monsieur Thomas Baranger, agent d'équipe mobile de sécurité, DSDEN 19 ;
- Madame Isabelle Fulminet, attaché d'administration de l'éducation nationale, DSDEN 19 ;
- Madame Isabelle Blavignac, médecin conseiller technique - service de promotion de la santé en faveur des élèves, DSDEN 19.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

- Madame Catherine Lavergne, inspectrice de l'éducation nationale Tulle Vézère – ASH ;
- Madame Valérie Diop, psychologue de l'éducation nationale, école élémentaire d'Objat Tulle.

Monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale ouvre la séance.

L'ordre du jour est le suivant :

- Point de situation sur le COVID-19.

I. Déclaration liminaire de la FSU (ci-joint au procès-verbal)

Monsieur Champetier lit la déclaration liminaire.

II. Reconnaissance de l'institution

L'engagement de l'ensemble des personnels (les directeurs d'écoles, les enseignants, tous les corps constitués et les personnels administratifs) a été général, fort et responsable. L'ouverture le 14 mai 2020 au soir (90 % des écoles ouvertes) témoigne de cet excellent travail mené en binôme mairies et directeurs. Il a été difficile pour les collègues d'évoluer dans les délais dans lesquels ils ont dû agir. Des remerciements ont été adressés et continuent aujourd'hui.

III. Dans les écoles

Depuis le 2 juin 2020, nous constatons une hausse du nombre d'élèves accueillis :

- 31 % le 28 mai 2020,
- 45 % aujourd'hui dans 100 % des écoles ouvertes de la Corrèze.

Dans chaque école, les directeurs d'école ont dû réajuster leur organisation.

Dans la majorité des écoles de la Corrèze, quand il y a alternance, elle est de 2 jours / 2 jours. Pour ne pas mettre à mal l'organisation des parents, il n'a pas été proposé des alternances de ½ journées.

Le dispositif Sport-Santé-Culture-Civisme est amené à monter en puissance pour répondre à l'exigence d'accueillir plus d'élèves au moment où parallèlement l'activité professionnelle des parents reprend.

➤ Présentiel - Distanciel

Remontée des écoles :

- 85 % pour le présentiel,
- 12 % pour le distanciel,
- 3 % pour l'autorisation spéciale d'absence (ASA).

Certains enseignants peuvent être un jour en présentiel et d'autres en distanciel ou inversement.

A ce jour, il n'y a pas de données pour les AESH.

IV. Dans les collèges

100 % des collèges de la Corrèze ont repris le 18 mai 2020 en accueillant les élèves de 6^{ème}, de 5^{ème}, d'ULIS et de SEGPA.

Avant le 2 juin 2020, nous accueillons plus de 1 500 élèves de 6^{ème} et 5^{ème} (30 % du nombre total d'élèves scolarisés en 6^{ème} et 5^{ème}).

A partir du 2 juin 2020, 25 % à 30 % des élèves de 4^{ème} et 3^{ème} sont revenus au collège (50 % dans certains établissements et 25 % à 30 % dans d'autres).

Les chiffres augmentent au fur et mesure que les jours et semaines passent.

➤ Les internats

En Corrèze, il y a 10 internats dans les collèges.

En début de semaine, 3 ou 4 internats étaient ouverts mais cela peut évoluer.

Il y a très peu de demandes d'élèves pour rejoindre l'internat pour les 6^{ème} et 5^{ème}. La demande est attendue un peu plus forte pour les élèves de 4^{ème} et 3^{ème}. Les élèves de SEGPA et d'ULIS sont tous revenus.

Depuis le 18 mai 2020, l'évolution constatée est très favorable.

V. Dans les lycées

Les lycées ont repris progressivement à compter du 2 juin 2020.

Un lycée ouvrira le 8 juin 2020 du fait de l'impossibilité de mettre en route l'alarme incendie liée aux fortes inondations qu'il y a eu voilà 15 jours en Corrèze.

➤ En lycées professionnels

L'idée est d'accueillir le plus rapidement possible tous les élèves et prioritairement les niveaux où on a des certificats (Terminale BAC Pro et 2nd année de CAP).

➤ En lycées généraux et technologiques

La priorité est d'accueillir tous les élèves de 2^{nde}, de 1^{ère} et de Terminale.

➤ Les internats

Les internats ont été très peu nombreux à ouvrir. Depuis le début de cette semaine, les choses évoluent.

VI. Questionnements

➤ Les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS)

Dans le département de la Corrèze, 100 % des dispositifs sont ouverts.

A ce jour, en collège, une ULIS n'accueille pas d'élèves parce que les familles se sont montrées craintives.

Le brassage des élèves :

C'est une difficulté car il ne doit pas y avoir de brassage et en même temps, si l'élève est maintenu trop longtemps dans son groupe d'appartenance, l'appétence que l'on voudrait pour les élèves qui reviennent n'est pas assurée de la meilleure des manières.

L'inspectrice de l'éducation nationale ASH est pleinement mobilisée sur cette question. Ses premières conclusions sont remontées à M. IA-DASEN. Les réponses se font au cas par cas.

➤ Les échanges de documents

Le protocole sanitaire préconise le principe des gestes barrières (le port du masque et le lavage des mains régulier). Il faut prendre toutes les précautions, prévues dans la foire aux questions.

➤ Les personnes fragiles

Pour les personnes vulnérables qui ont des pathologies importantes, le 1^{er} certificat médical suffit. Il n'est pas nécessaire d'en fournir un 2^{ème}.

➤ Les transports avec les bus et la SNCF

En Corrèze, il y a 4 lignes qui transportent des élèves à la fois du 1^{er} et du 2nd degré.

On a quelques problématiques de transports ferroviaires avec le lycée de Bort-les-Orgues et le LP de Neuvic. Les plans de circulation de la SNCF sont établis plusieurs jours à l'avance. Ils n'étaient pas très favorables au retour de certains de nos jeunes notamment sur ces deux établissements. Un travail quotidien est fait avec le correspondant de la région sur les transports pour une reprise massive des élèves, qui le désirent, dès le 8 juin 2020.

➤ Les sorties échelonnées dans les écoles

Il semble pertinent de permettre les sorties échelonnées pendant le temps de service des enseignants tout en veillant à la problématique des transports. Cela relève de l'organisation de l'école pour faire sortir de façon échelonnée en fonction des systèmes de récupération des enfants par leurs parents ou par les services de transports.

➤ Les masques

Des masques ont été distribués dans les circonscriptions pour couvrir normalement toute la fin de l'année scolaire. Une livraison est prévue pour la dernière semaine du mois de juin 2020.

Il s'est rajouté, à la livraison des masques, des lingettes et des thermomètres sans contact (sur la base d'un thermomètre par école).

➤ Les établissements médicaux sociaux

Un protocole sanitaire spécifiquement pour les établissements médicaux sociaux existe.

➤ Situation d'une fiche SST, présenté lors du précédent CHSCT, concernant une enseignante de Brive

L'enseignante a repris ses fonctions. Elle a fait partie des personnels volontaires pour l'accueil des enfants prioritaires pendant la période de confinement. Une réunion a été organisée avec les personnels du dispositif, l'enseignante et l'inspectrice de l'éducation nationale au mois de mars 2020 avant la fermeture des écoles. L'objectif de cette réunion était de permettre à l'enseignante de mieux gérer l'enfant et d'assurer une communication avec la famille. Tous ces conseils n'ont pas pu être mis en œuvre de façon effective à cause de la période de confinement.

Depuis la rentrée, l'enfant n'est pas revenu à l'école et il ne reviendra pas d'ici la fin de l'année scolaire. La problématique s'estompe pour cette année scolaire.

VII. Date du prochain CHSCT

Le prochain CHSCT sera fixé très rapidement.

La séance est levée à 11h09.

Fait à Tulle, le 11 juin 2020

Pour le directeur académique
des services de l'éducation nationale
et par délégation
le secrétaire général,

SIGNÉ

Éric BIGOT

La secrétaire du CHSCT-SD 19

SIGNÉ

Romain CHAMPETIER